

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 03/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – Mme DOZ – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. TINEL – M. GOUSMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CANNAT est représenté par Mme BAFFALIE

M. RICOME est représenté par M. FENOY

ABSENTS : M. MOHAD – M. CHAZALLET – Mme RAYNAL – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONGRAIN

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteurs : Messieurs Fabrice Fenoy et Arnaud Musemaque

Il est rappelé que depuis la Loi NOTRe en 2015, le rapport est un document obligatoire pour effectuer le débat d'orientations budgétaires (DOB) et voter le budget primitif. Il permet de faire le point sur les investissements envisagés par la collectivité territoriale, afin de trouver un équilibre budgétaire et d'optimiser la construction du budget de la commune.

Il est indiqué que le ROB communal comprend donc :

- le contexte économique avec les orientations du Projet de Loi des Finances et les dotations de l'État;
- l'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité ;
- la gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune ;
- la fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux
- la planification pluriannuelle des investissements

Suite à la présentation du projet de rapport en commission finances du 29 janvier 2023, monsieur le Maire expose ces éléments aux membres du conseil municipal à l'aide d'un rapport de présentation, et invite l'assemblée à débattre et échanger puis à prendre acte.

L'assemblée est invitée à débattre et à échanger puis à prendre acte.

Le conseil municipal, ayant ouï m'exposé de messieurs Musemaque et Fenoy, et après en avoir délibéré, prend acte **à l'unanimité** du rapport d'orientations budgétaires 2023.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance
Johane MONGRAIN